



RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RAMASSAGE SCOLAIRE **2025/2026**

1. LES INSCRIPTIONS:

Le transport scolaire est une compétence de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse déléguée à la Régie des transports SILLAGES.

3 circuits desservent la commune : lignes 13S, 14s, 15s & 15s bis uniquement le matin. Ces circuits et les horaires sont consultables sur le site internet de SILLAGES.

La 1^{re} inscription auprès de SILLAGES est obligatoire mais gratuite pour la famille et valable toute la scolarité de l'enfant ; les imprimés d'inscription, téléchargeables sur le site Internet de Sillages ou de la ville <http://www.mouans-sartoux.net>, rubrique mon enfant sont à faire viser **par la direction Enfance-Jeunesse-Education, Mairie annexe, 6 rue Pasteur. Les années suivantes, la carte sera réactivée par Sillages à distance, la fiche d'inscription complémentaire à remettre à la direction Enfance-Jeunesse-Education reste obligatoire et doit être renouvelée chaque année.**

Seuls les enfants munis de la carte SILLAGES sont autorisés à monter dans le bus.

Les inscriptions ou modifications sont prises **au plus tard le 15 du mois pour le mois suivant.**

Ce service est réservé uniquement aux enfants inscrits dans une des écoles de la commune : maternelle et élémentaire Aimé Legall, François Jacob et l'Orée du bois.

Ce service est exclusivement réservé pour le trajet domicile/école et école/domicile. L'enfant ne pourra pas être inscrit à plusieurs lignes ou/et arrêts à la fois.

Aucune inscription de confort ne sera acceptée : l'enfant inscrit devra fréquenter régulièrement ce service.

Pour le transport du matin, seul l'enfant inscrit à la garderie du matin sera pris en charge par les animateurs ; dans le cas contraire l'enfant se rendra seul dans l'enceinte de l'école.

Pour le transport du soir, l'enfant devra obligatoirement être inscrit à l'accueil de loisirs éducatifs pour 1/2 heure (service payant).

2. L'ENCADREMENT:

La commune assure l'encadrement des enfants uniquement dans le bus. L'agent accompagnateur est chargé d'assurer la surveillance et la sécurité des enfants de la montée dans le bus à la descente.

A la descente du bus du matin, les enfants se rendent seuls dans l'enceinte de l'école. Une prise en charge par les animateurs des accueils de loisirs est possible, dès la descente du bus, à condition que l'enfant soit inscrit à la garderie du matin.

A la descente du bus du soir, pour les enfants de maternelle, la présence des parents ou d'une personne autorisée est indispensable. Il est donc demandé aux parents, lors de l'inscription à ce service, de bien spécifier le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant (pièce d'identité exigée).

Pour les enfants des écoles élémentaires, de l'arrêt de bus au domicile, les enfants seront soit remis aux personnes signalées sur la fiche complémentaire, soit autorisés à rentrer seuls à leur domicile.

En conséquence, la commune ne pourra être tenue pour responsable d'incidents survenus à l'extérieur du bus.

Lors des grèves des divers services de transport, la mairie ne pourra être tenue pour responsable des enfants restant seuls aux arrêts de bus

3. LA DISCIPLINE :

Durant tout le trajet, chaque enfant doit être assis à sa place et ne la quitter qu'au moment de la descente, après l'arrêt complet du véhicule. Chaque enfant doit se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur ni l'accompagnateur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité générale à l'intérieur du véhicule.

Chaque enfant doit avoir une attitude et un langage corrects envers les adultes comme envers ses camarades. A défaut, l'accès à ce service pourra être refusé.

4. L'ENFANT BENEFICIAIRE D'UN PAI :

L'enfant devra toujours avoir sur lui, sa trousse de PAI avec le traitement, l'ordonnance et le PAI signé ; dans le cas contraire l'accès au bus lui sera refusé.

**FICHE COMPLEMENTAIRE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026***A retourner à la Direction Enfance Jeunesse Éducation – Mairie annexe – 2eme étage.***Renseignements concernant l'enfant**

Nom : Prénom:

Ecole : Classe:

L'enfant est bénéficiaire d'un PAI : ☐ Oui ☐ Non

Adresse complète où réside l'enfant:

Nom et prénom du responsable légal

N° téléphones auxquels joindre les parents :

Inscription

NOM DE L' ARRET:

MATIN				SOIR			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Le matin : garderie payante à la descente du bus (service facultatif)oui ☐ non ☐**PERSONNES AUTORISÉES A RETIRER L'ENFANT A LA DESCENTE DU BUS** (PRESENTATION D' UNE PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE) :

Nom & prénom	téléphone

Autorisations parentales**✎ Pour les élèves de l'école maternelle :**☐ J'autorise les personnes nommées dans le tableau ci-dessus, à récupérer mon enfant à la dépose.**✎ Pour les élèves de l'école élémentaire:**☐ J'autorise mon enfant à descendre seul à l'arrêt de bus.☐ J'autorise les personnes nommées dans le tableau ci-dessus, à récupérer mon enfant à la dépose.

A noter : Le matin, à la descente du bus les enfants se rendent seuls dans l'enceinte de l'école. Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par les animateurs de l'accueil de loisirs du matin, vous devez procéder à son inscription à la garderie 1 h. Le soir, dans l'hypothèse où aucune personne dûment habilitée n'est présente à l'arrêt du bus, les enfants de maternelle et ceux du primaire n'ayant pas l'autorisation de descendre seuls, ne seront pas autorisés à descendre du bus. Dans ce cas, ces derniers seront déposés à l'Accueil de loisirs de l'école de l' Orée du bois (04 22 10 50 32) à la fin de la tournée.

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du transport scolaire et déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

- Je m'engage à déclarer toute modification des renseignements portés sur cette fiche, à la Direction Enfance Jeunesse Éducation.

- Je déclare autoriser le responsable du service Animation à prendre, le cas échéant, toute mesure rendue nécessaire par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales).

- Si mon enfant bénéficie d'un PAI : je m'engage à fournir 1 trousse PAI que mon enfant aura sur lui.

Date & Signature des parents :